

13 nov 2012 -08:22

Rapport d'activités 2011 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Bruxelles, le 13/11/2012 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie son rapport d'activités 2011 qui invite à poser un autre regard sur les pratiques et comportements discriminatoires et inégalitaires persistants dans notre société, afin que s'amorce une prise de conscience et un changement des comportements.

Gestion des plaintes

En 2011, l'Institut a reçu, via son numéro vert, le 0800/12.800, 429 appels téléphoniques. Au total, l'Institut a enregistré 301 notifications, dont 110 demandes d'informations et 191 plaintes. L'Institut constate une forte augmentation des plaintes, de l'ordre de 47% depuis 2010, et de ses demandes d'informations (+ 21%).

L'Institut a enregistré 89 notifications d'hommes contre 183 notifications de femmes. Cette différence correspond à la réalité que constate régulièrement l'Institut dans ses recherches : les femmes sont plus fréquemment victimes de discriminations fondées sur le sexe que les hommes.

Comme chaque année, le domaine du « travail » est celui dans lequel les femmes et les hommes sont principalement discriminés, les femmes l'étant deux fois et demie de plus que les hommes. Contrairement aux années précédentes, les femmes ont été tout autant touchées par des faits discriminatoires que les hommes dans le domaine d'« offre de biens et services ». Les notifications concernant les publicités ont plus que triplées en 2011, quant aux notifications relatives au sexisme, celles-ci ont plus que doublées.

L'Institut a enregistré une augmentation des plaintes relatives à des faits de harcèlement en raison de la grossesse, de la maternité, du sexe ou de la transsexualité du plaignant(e), multipliées par 6 entre 2010 et 2011.

La recherche

Tout au long de l'année 2011, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a publié et diffusé de nombreuses études. Pour la plupart, il s'agissait d'un travail de recherche long de plusieurs années, qui a permis de formuler des avis et recommandations et d'interpeller le monde politique à prendre en considération la dimension de genre dans leur travail quotidien.

L'Institut a, par exemple, formulé des recommandations sur le congé de paternité ou l'écart salarial et des avis, notamment sur l'amélioration de la participation des femmes à la prise de décision ou sur l'applicabilité des dispositions de la loi du 4 août 1996 et de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail vis-à-vis des comportements abusifs discriminatoires afin de motiver les politiques à modifier les législations existantes.

L'Institut en quelques chiffres

En 2011, l'Institut employait 38 agents dont 81% sont des femmes.

L'âge moyen du personnel est de 38 ans.

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation de lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'Institut a réalisé un clip de sa chanson « *coups bas, prends ça* » qui fût visionné 6000 fois en l'espace d'un mois.

L'Institut a remporté deux procès, dont un en tant que partie civile.

Le Rapport d'activités 2011 de l'Institut peut être téléchargé, en français et en néerlandais, gratuitement sur son site <http://igvm-iefh.belgium.be>, ou commandé par courrier ou e-mail :

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

Rue Ernest Blérot 1

1070 Bruxelles

Tél : 02/233 42 65

E-mail: egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be